

France, Chancelier. A la bonne heure ! parlez-moi d'un juge inamovible de Pontoise ou de Quimper, qui a dans sa giberne la simarre de d'Aguesseau ! A son tour, l'avocat, beau parleur, vise de prime vue au ministère, non pas de la Justice, allons donc ! mais de la Marine ou des Affaires Etrangères. Un homme comme lui ne peut aller qu'en compagnie d'ambassadeurs ou de princes. Eh, messieurs de la toque et de l'hermine, avec cette vanité démesurée, avec cette ubiquité pétulante, avec cette ambition sans limites et sans repos, nimez donc votre état, soyez indépendants, faites des études, méditez saintement dans les lares de la justice ! Sans doute, et qui ne le sait comme moi, il y a encore des juges, des greffiers, des gens du roi, un prétoire, une buvette, mais il n'y a plus de mœurs judiciaires.

La magistrature et le barreau ne sont plus des professions, mais des métiers ; on les fait sans amour, comme on les a pris sans vocation.

Tel avocat plaide tout botté et éperonné, les yeux et le cerveau encore plongés dans la molle ivresse du champagne, qui eût sabré à ravir les Bédouins de l'Algérie.

Théotime le Substitut, après avoir le matin, demandé d'une voix lugubre force condamnations aux galères, fredonne le soir gaieusement un air de Bellini, dans les coulisses de l'Opéra.

Le client, qui a vu l'avocat de sa cause et l'avocat du roi se gourmer à l'audience et se prendre quasi aux cheveux, est tout ébahi de les rencontrer le moment d'après, à deux pas du Palais, qui allument leurs cigarres à la même flamme et qui se renvoient, en jouant, des bouffées de tabac. Quels comédiens ! et qui est-ce qui n'est pas aujourd'hui comédien ?

Où est le temps où les juges, levés à quatre heures du matin, couchés le soir à huit heures, allaient aux plaids, montés sur des mules, à travers les rues fangeuses de la cité ? Ils ne sortaient du logis que pour juger ou pour prier. Aujourd'hui, on ne rencontre sur les bateaux à vapeur et dans toutes les carrossées, que des magistrats sollicités en familiarité de commis marchands. Jadis un juge blanchissait et mourait sous le même harnais. Aujourd'hui, ce juge ne fait que postillonner et postuler. Il change de jugeries, comme un officier de garnisons. Ne les pressez pas de vous libeller un arrêt en forme pendant qu'ils sont sur les routes et ne les dérangez pas pour si peu, je vous en conjure ; aussi bien, ne voyez-vous point qu'ils sont occupés à écrire en style romantique leurs *Impressions de voyages* ?

Soyez d'ailleurs éloquent, c'est-à-dire soyez court avec un client qui mesure votre parole à l'heure, et avec des juges qui ont besoin de ne pas laisser chômer l'audience ! Car il ne s'agirait pas qu'un naïf avocat s'en vint dire aux juges après deux heures de plaidoieries : « Messieurs, si j'abrégais ! — Comment ? — abrégé ! Allez, avocat, allez toujours ! Il faut bien que nous paraissions gagner, vous vos honoraires, et nous nos épiques. »

Pour comble d'infortune, la Révolution, révolution maudite ! n'a guère, de l'avocat antique gardé que le capuchon. O temps ! ô mœurs ! ô vénérable trésor des sacrés et incompréhensibles adages ! ô langue de nos pères, langue du vieux barreau, langue savante et mêlée de grec et de latin, et quelquefois de français ! Tout est changé, tout est perdu ! Ne voilà-t-il pas qu'on exige que l'avocat parle peu et qu'il parle comme tout le monde ?

En effet, on ne serait plus reçu à citer, en plaidant, les Pères de l'Eglise, Saint Basile et saint Chrysostôme, ou les fragments de Gaius retrouvés, ou les apophthegmes du grand Papinianus. On ne jurerait plus la main levée, sur la parole d'Aristotèles. On a seulement dans son cabinet, sous belle montre, Cujas, Dumoulin, d'Aguesseau, Pothier, Merlin, reliés en maroquin superfin avec des filets dorés, comme on a sur son guéridon des figurines de bronze ou des magots de la Chine ; mais on ne les lit pas, et l'on se contente de les saluer, en passant devant eux, comme pour les prier de vouloir bien prendre la peine de ne pas se déranger. Un avocat qui expectorerait du latin et du plus beau, du latin d'Ipius, ne serait compris ni de ses clients ni peut-être de ses juges, et il ne prouverait rien, sinon qu'il vient d'être tout frais reçu bachelier ès-lettres et qu'il peut le faire voir !

Aujourd'hui, dire le fait c'est tout dire : un mot de la loi, et encore ! encore ! Mais par exemple, la jurisprudence des arrêts sonne agréablement à l'oreille du juge. On lui remontre que ses prédécesseurs, de glorieuse mémoire, ont, dans une occurrence semblable à celle-ci, jugé de telle manière, et alors le juge, par esprit de corps ou par paresse, s'incline et répond : Amen ! Qui sait couramment bien son Sirey ou son Dalloz, est un jurisconsulte suffisant, un Bayard encapuchonné, un avocat sans peur et sans reproche.

Les affaires se sont tellement réduites et amoindries, que des avocats doués d'une parole simple, nette et brève, qui se borneraient à exposer le fait, à lire les actes et les pièces substantielles et décisives, à mettre le sinet sur l'article du Code et à citer les arrêts conformes, suffiraient à vider les trois quarts des causes civiles. Le Barreau, de tous côtés, échappe aux avocats. Pour eux, les jours de la désolation se sont levés. Hélas ! hélas ! les dieux, les rois et les procès s'en vont.

Il n'y a donc plus de comparaison à établir entre l'Eloquence de la Tribune et l'Eloquence du Barreau, puisqu'il n'y a plus et qu'il ne peut plus y avoir d'Eloquence du Barreau.

Il n'y a plus d'Eloquence qu'en matière criminelle, mais par Jupiter, quelle Eloquence !

Mouche du pamphlet, bourdonnez aux oreilles des avocats et de la magistrature. Vous avez assez piqué les ministres et les rois !

Si un autre Corneille faisait dans sa décrépitude, représenter *Agésilas*, on lui crierait : *Solve sententiam !*

Si l'harmonieux Rossini venait à déchirer notre tympan avec de faux accords, on lui repartirait par un accompagnement de clefs forcées.

Si la sylphide de l'Opéra, si la divine Tagliani, au lieu de voltiger dans l'air, ne descendait sur le plancher du théâtre que pour y boiter et faire de faux pas, on aurait l'impertinence de lui jeter des pommes cuites.

Si les marquis et les vicomtes de l'inimitable Poquelin s'avisait de cracher dans un puits pour y faire des ronds, on rirait, d'un fou rire, des vicomtes et des marquis.

On persille les rois, on sille le génie, la gloire, l'éloquence, les musiciens, les vicomtes et les danseuses, et je ne vois pas pourquoi l'on ne sifflerait pas les magistrats sifflables.

CORMENIN,
Livre des Orateurs.

ÉDUCATION.

POUR LA REVUE CANADIENNE.

SUR L'INSTRUCTION ET L'ÉDUCATION MORALES ET RELIGIEUSES A DONNER AUX ENFANS.

[Continuation.]

Nous vous supposons donc arrivés vous et votre élève, à Joppa ou Jaffa. Il faut commencer par lui dire que vous n'êtes plus qu'à quarante cinq milles de Jérusalem. Afin de ne pas trop lui en dire, bornez-vous, pour le présent, à une courte description de ce port de mer, un des plus anciens qu'on connaisse. C'est ici que Jonas s'embarqua, et, sur la mer, il fut jeté à l'eau et avalé par une baleine qui le rendit ensuite. Remarquez à votre élève ce que figure ce trait, car il faut avec les enfans comme avec soi-même, rechercher et trouver dans tous les évènements historiques, la cause, la suite et l'effet, et, comme la religion doit être la base de toutes nos connaissances, c'est surtout quant aux faits consignés dans l'Ancien Testament, qu'il faut, avec discernement, appliquer cette règle. Comme tous les enfans ont plus ou moins entendu parler du temple de Salomon, montrez-lui, sur la carte, le mont Liban, et dites-lui que des bois de beaux cèdres, connus sous le nom de cèdres du Liban, furent apportés en vaisseaux, par la mer, débarqués à Jaffa, et delà, transportés à Jérusalem pour y servir à la construction du temple. Il n'est pas nécessaire d'entrer pour le présent, dans de plus grands détails historiques sur cette place ; vous pourrez, plus tard, lui en dire plus long.

Comme je suppose au parent ou à l'instituteur des connaissances historiques, géographiques et autres, sur ces pays, il suffit d'observer qu'il ne faudra omettre aucune occasion, sur la route, de converser avec l'enfant ou le faire parler, comme vous le feriez, si vous étiez véritablement sur le chemin qui conduit de Jaffa à Jérusalem. S'il l'ignore, dites-lui que les chemins n'y sont pas fort beaux, et qu'on n'y trouve ni *turnpikes*, ni *rail-roads*, ni *stages*, etc. ; que des mules à monter, ou un mauvais chemin à parcourir à pied, sont les deux seuls modes de voyager que l'on ait ici.

Avant d'arriver à Jérusalem, préparez-le, par quelques observations convenables, à ce qu'il doit s'attendre à voir dans cette ville autrefois si fameuse. Que l'idée principale qui doit vous dominer, ne vous laisse pas : rappelez-vous bien qu'il s'agit de commencer vos voyages historiques, par visiter le pays qui est entre le Tigre et l'Euphrate, ou, au moins, dans les environs de ces deux rivières. Ainsi, ne séjournez pas, pour le présent, à Jérusalem, mais donnez-en la raison à l'enfant, et dites-lui que vous y reviendrez prochainement, ce qui ne manquera pas, en effet, d'être le cas, puisque, du temps même d'Abraham, Melchisedech, roi de Salem, (nom que portait alors Jérusalem,) et prêtre du Très-Haut, y demeurerait.

Vous voilà rendus à l'endroit où l'on suppose, avec assez de raison, qu'était le paradis terrestre. Arrêtez-vous ici, et dites à l'enfant de prêter à ce que vous allez lui raconter, une attention toute particulière.

Commencez, de suite, l'histoire de la création, et si votre élève a déjà étudié cette partie de l'histoire combinée avec la géographie, d'après le plan que nous tracerons dans un prochain article, vous pourrez l'habituer, insensiblement, à exercer ses propres forces, l'aider là où il le faudra, et lui faisant, de bonne heure, contracter l'habitude d'être clair, précis, correct et énergique. Vous pourrez alors, en commençant par la création, parcourir, de pas en pas, l'histoire de l'Ancien Testament, soit d'après la méthode à laquelle nous venons de faire allusion et dont nous aurons occasion de parler plus au long, ou